



Assemblée générale

Distr. générale
12 février 2025
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Cinquante-huitième session
24 février-4 avril 2025
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Albanie

Additif

**Observations sur les conclusions et/ou recommandations,
engagements et réponses de l'État ayant fait l'objet
de l'Examen**

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



1. L'Albanie est profondément attachée à l'Examen périodique universel (EPU), qui est l'un des mécanismes les plus aboutis d'examen complet du respect, par chaque État, de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme. L'Examen périodique universel témoigne du rôle essentiel que jouent le multilatéralisme et l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du droit international, de la dignité humaine et de la paix. En tant que membre élu du Conseil des droits de l'homme pour la période 2024-2026, l'Albanie restera déterminée à faire en sorte que l'Examen périodique universel produise des résultats concrets pour les États objets de l'Examen, ainsi que pour les États qui formulent des recommandations. Elle fait part dans l'annexe du présent document de sa position concernant un grand nombre de recommandations et réaffirme sa pleine détermination à assurer le suivi des recommandations formulées en novembre 2024 et à les appliquer. Toutes les institutions et autorités indépendantes concernées seront associées à ce processus de suivi.

2. Au total, 253 recommandations ont été formulées au cours du dialogue tenu le 4 novembre 2024. L'Albanie a examiné toutes les recommandations formulées, conformément aux dispositions des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil.

3. Les recommandations ci-après, formulées au cours du dialogue, ont été examinées par l'Albanie et ont recueilli son adhésion :

a) Recommandations acceptées :

124.1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13,14,15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253.

b) Recommandations dont il a été pris note :

124.10, 11, 12, 28, 29, 40, 43, 50, 55, 83, 90, 222, 231, 245.

4. L'Albanie a accepté **239** des **253** recommandations qui lui ont été adressées et a pris note de **14** recommandations.